

Procès Verbal de la réunion du 31 mars 2008

Le vingt six mars deux mille huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **trente et un mars deux mille huit**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- * Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- * Désignation des délégués auprès du CNAS et du SIMER
- * Commission d'appels d'offres
- * définition des différentes commissions communales et comités consultatifs
- * Modification de contrat du personnel
- * convention d'adhésion au service de médecine professionnelle avec le Centre de Gestion
- * Réorganisation de la voirie sur la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL : aliénation d'un chemin rural mitoyen
- * Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille huit, le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane

Mmes BOUTIN Annabelle, ÉBRAN PICHON Martine, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,

MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, DELAVault Hubert, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian, ROUSSEAU Daniel.

Absent représenté : QUINTARD Dominique

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 25 février 2008

Le Président précise que les membres du précédent Conseil Municipal ont eu à adopter le procès-verbal de la réunion du 25 février 2008.

N° 405 – Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a délégué par arrêté municipal aux différents adjoints, les fonctions relatives aux domaines de compétences suivants :

➤ **Monsieur Jérôme MEMETEAU (1^{er} adjoint) :**

- urbanisme, et notamment pour délivrer les permis de construire et les différentes autorisations liées à l'urbanisme,
- environnement, cadre de vie, et tourisme
- école
- information, communication.

➤ **Monsieur Dominique QUINTARD (2^{ème} adjoint) :**

- bâtiments
- aménagement floral.

➤ **Monsieur Bernard MACOUIN (3^{ème} adjoint) :**

- voirie
- assainissement
- matériel.

➤ **Monsieur Stéphane PIN (4^{ème} adjoint) :**

- associations – culture – jeunesse et sport
- développement économique
- aide sociale.

Suivant les dispositions de la Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux, les indemnités de fonction des maires et des élus sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*indice brut 1015 – indice majoré 821 – valeur du point d'indice au 1^{er} mars 2008 : 4.5569 €*) :

↳ Indemnités maximales des **Maires**

Population (habitants)	Taux maxi de l'indemnité (en % de l'indice brut 1015)	Indemnité mensuelle brute maximum
de 500 à 999	31 %	1159.79 €

↳ Indemnités maximales des **Adjoints**

Population (habitants)	Taux maxi de l'indemnité (en % de l'indice brut 1015)	Indemnité mensuelle brute maximale
de 500 à 999	8.25 %	308.65€

La masse salariale brute maximale annuelle ainsi définie s'établirait comme suit :

- Maire :	13 917.48 €
- adjoints : $3703.85 \times 4 =$	<u>14 815.20 €</u>
	28 732.68 €

Le Conseil Municipal prend les éléments suivants en considération pour déterminer le taux des indemnités :

- en comparaison avec le mandat précédent, la répartition du travail s'effectuera entre 4 adjoints au lieu de 3
- la masse salariale de ce mandat ne devra pas être beaucoup supérieure à la précédente
- Le Maire est candidat à une vice présidence à la Communauté de Communes
- le 3^{ème} adjoint est candidat à une vice présidence au SIAEPA

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal retient les principes suivants :

☞ la masse salariale annuelle des adjoints sera calculée sur la base de 3 adjoints au taux maxi au lieu de 4, puis sera majorée de 10% :

▪ $3703.85 \times 3 = 11111.55 \text{ €} + \text{majoration de } 10\% = 1111.16 \text{ €}$, soit 12222.71 €

▪ répartie sur 4 adjoints, l'indemnité de chaque adjoint est de **3055.68 €**

*Ramené en termes de taux, l'indemnité annuelle de chaque adjoint serait calculée sur la base de **6.81%** ($8.25\% \times 3 \times 110\% : 4 = 6.81\%$).*

☞ la masse salariale annuelle du Maire est ramenée comme suit :

▪ **13000 €** au lieu des 13917.48 € déterminés par le taux maxi

*Ramené en termes de taux, l'indemnité annuelle du Maire serait calculée sur la base de **28.96%** ($13000 : 13917.48 \times 31\% = 28.96\%$)*

☞ la différence résultant de la diminution de la masse salariale annuelle du Maire est reversée au 1^{er} adjoint :

▪ $917.48 + 3055.68 \text{ €} = \mathbf{3973.16 \text{ €}}$ annuels pour le 1^{er} adjoint

*Ramené en termes de taux, l'indemnité annuelle du 1^{er} adjoint serait calculée sur la base de **8.85%** ($31\% - 28.96\% + 6.81\% = 8.85\%$).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (12 voix pour, 3 abstentions) l'application des taux suivants :

☞ pour le Maire : **28.96%**

☞ pour le 1^{er} adjoint : **8.85%**

☞ pour le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : **6.81%**

**N° 406 - Comité National d'Action Sociale
- Désignation des délégués -**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués auprès du Comité National d'Actions Sociales.

Sont nommés :

collège des élus	collège des agents
M. BEAUBEAU Bernard	M. BILLEROT Thierry

**N° 407 - SIMER
- Désignation des délégués -**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués auprès du SIMER.

Sont nommés :

Titulaire	Suppléant
M. DELAVault Alain	M. ROUSSEAU Daniel

**N° 408 - Commission d'Appels d'Offres –
- désignation des membres -**

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, les commissions d'appels d'offres des communes de moins de 3500 habitants sont composées des membres suivants :

- le Maire ou son représentant, Président
- 3 membres titulaires du Conseil Municipal
- 3 membres suppléants du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Commission d'appel d'offres	
Président : M. BEAUBEAU Bernard	
Titulaires	Suppléants
1. M. MEMETEAU Jérôme	1. M. ROUSSEAU Daniel
2. Mme EBRAN PICHON Martine	2. M. QUINTARD Dominique
3. M. DELAVault Alain	3. M. CLEMENT Alain

N° 409 - Commissions Communales et Comités Consul tatifs

Le Maire propose de mettre en place des commissions communales et des comités consultatifs destinés à travailler en amont sur des sujets variés et permettre au Conseil Municipal de prendre des décisions adaptées :

Sont proposées :

Dénomination des commissions et des comités consultatifs
Finances
Voirie – Assainissement - Matériel
Urbanisme – Bâtiments – Aménagement du territoire - Agriculture
Ecole
Vie associative – Culture – Fêtes et manifestations
Information - Communication
Aménagement floral
Environnement - Tourisme

Des propositions de personnes élus et non élus sont faites pour former ces différentes commissions ou comités consultatifs qui pourront évoluer d'ici les prochaines réunions.

N°410 - Centre Communal d'Actions Sociales

Le Maire fait savoir qu'il contactera les personnes suivantes pour demander leur avis et leur accord pour former le collège des membres hors conseil municipal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales :

Madame	BAULOUET	Isabelle
Madame	BILLEROT	Maryse
Madame	DERNBURG	Ann
Madame	LORIOUX	Christine
Madame	PICQUET	Bernadette
Madame	PRÉVOST	Jeanne
Madame	SIROT	Marie Christine
Monsieur	VELUET	Mickaël

N°411 - Modification de contrat du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nicole RIVAULT, employée communale, est actuellement en contrat à durée déterminée sur un poste d'agent permanent non titulaire des collectivités de moins de 1000 habitants depuis le 1^{er} février 2002.

Au terme de 6 années de contrat, il convient réglementairement de proposer un contrat d'engagement à durée indéterminée à Madame Nicole RIVAULT à compter du 1^{er} février 2008.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire en Contrat à Durée Indéterminée le poste de Madame Nicole RIVAULT avec effet rétroactif au 1^{er} février 2008, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, à raison de 10.5/35^{ème}.

N°412 - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le Conseil Municipal prend acte que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de Monsieur Benoît POTHET arrive à échéance au 30 juin 2008, et qu'il convient de réfléchir sur l'éventuelle pérennisation de celui-ci.

Ce contrat est actuellement aidé par l'Etat avec une participation à hauteur de 90% du salaire brut.

N°413 - Médecine du Travail - Convention avec le Centre de Gestion -

Le Maire informe que les visites de surveillances médicales générales des personnels s'effectueront désormais tous les 2 ans en raison du manque de médecins à l'Association du Service de Santé au Travail de la Vienne.

Cette contrainte a été entérinée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ce qui nécessite une nouvelle rédaction de la convention avec les communes membres.

Sur proposition du Centre de Gestion, le Conseil Municipal adopte les termes de la nouvelle convention.

N°414 - Réorganisation de la voirie sur la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL - Aliénation d'un chemin rural mitoyen -

Dans le cadre de la réorganisation de la voirie de la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL, il est prévu l'aliénation de certains chemins ruraux, et notamment le chemin rural n°5 de la Salvagère à la RD n°7, mitoyen avec la Commune de JAZENEUIL. Le Cabinet de Géomètres Biget Saux chargé du dossier, demande l'accord de la Commune de JAZENEUIL sur ce projet d'aliénation.

D'autre part, le Docteur Patrick MERCIER, propriétaire du château du Portail et des bois environnant du Parc sur la Commune de JAZENEUIL, est intéressé par

l'acquisition de ce chemin en limite avec ses bois. Sa demande porte également sur l'acquisition du chemin rural n°4 de la Croix Loret à la Métairie du Portail (sur la Commune de JAZENEUIL) dans sa partie située après la Métairie du Portail.

Après en avoir délibéré, et constatant l'intérêt que représente ces chemins notamment pour la randonnée, le Conseil Municipal décide de les conserver dans le patrimoine communal.

N°415 - Animations festives à JAZENEUIL

- « été mélusin & ciné 2008 »

- fête du 21 et 22 juin 2008

Dans le cadre de l'animation « été mélusin & ciné 2008 » mise en place par la Communauté de Communes du pays Mélusin, la représentation cinéma à JAZENEUIL aura lieu le vendredi 1^{er} août 2008 au Logis de la Cour.

Le film « la même » d'Olivier DAHAN a été retenu avec un avant-programme restant à déterminer précisément.

D'autre part, une animation de village se met en place le samedi 21 juin 2008 avec un concours de boules, un tournoi de foot vétérans, des animations pour enfants, un marché de producteurs locaux et repas sur place, etc...

Le dimanche 22 juin 2008 devrait avoir lieu la fête du cheval organisée par l'association « Atout Crin » de LUSIGNAN.

N°416 - Piégeage des ragondins et des rats musqués

Le Maire fait savoir qu'une campagne de piégeage des ragondins et des rats musqués est organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne.

Le coût de cette opération est de 200 € par kilomètre linéaire de rivière financé à moitié par le Département et la Région. Dans cette participation est prévue une indemnisation de 63 € à verser aux piégeurs.

Le Maire précise que le piégeage est actuellement effectué très régulièrement par des piégeurs agréés de la Commune et que la population de ragondins est ainsi maintenue à un stade raisonnable.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas donner suite à la campagne de piégeage organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne,
- de privilégier la lutte régulière et soutenue des ragondins en indemnisant directement les piégeurs de la Commune à hauteur de 1€ par prise, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2007.

N°417 - Chantiers loisirs

La programmation du « chantier loisir » est prévue pour la semaine 31, du 28 juillet au 1^{er} août 2008.

Il est proposé d'étudier avec la Communauté de Communes du Pays Mélusin, la faisabilité de l'entourage des containers des déchets ménagers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures.